

Direction Générale des Douanes



NOTE DE SERVICE N°50 - MEF/DGD

(Diffusion Générale)

Objet : Horaires de services

11 MAI 2011

Pour tenir compte des préoccupations urgentes tant du Trésor Public que des opérateurs économiques actuellement, j'ai l'honneur d'instruire l'ensemble des services de se conformer, par dérogation aux instructions du Ministre de la Fonction Publique et de l'Emploi, aux horaires de travail ci-après :

- du **Lundi à Vendredi** :
7H30 à 12H00
et **14H30 à 18H00**
- **Samedi** (Services opérationnels)
7H30 à 12H00

Je veux pouvoir compter sur le sens des responsabilités de l'ensemble du personnel des Douanes pour le strict respect de cette instruction.

LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES

Col. MAJ. ISSA COULIBALY

AMPLIATIONS

CAB/MEF
CAB/MFPE
PAA
SYNATRANS
SYTRANS
CGECI
FNISCI
UGECI